

SFACS Industrie

(Société Fluides Air Comprimé Services)
S.A.R.L. au Capital de 8 000,00 €
SIRET : 518 702 998 00023 R.C.S de Romans
FR 86518702998.

PROPOSITION de MAINTENANCE

(pour bénéficier de la garantie étendue « ASSURE / 44 000 H ou 6 ANS, suivant cas, et d'un prêt GRATUIT de machine si besoin!)

ENTRE LE PRESTATAIRE

SFACS Industrie
Siège social Bureaux et Atelier – Les Meuilles – 26350 - MONTRIGAUD
SIRET : 518 702 998 RCS de 26100 ROMANS

TEL: 09 61 31 16 40
FAX : 04 86 55 63 01

Mail : info@sfacs-industrie.fr

ET LE BENEFICIAIRE (lire le Client)

Sté LA DAUPHINOISE
ZI du Rival
38 – LA COTE ST ANDRE

*2825 Chemin de la
voie ferrée*

Adresse d'intervention : idem

Téléphone : 0621251661 M. Sandy MOTTUEL-BAIN
Ou Accueil : 0684818996
Télécopie : 0474580987

INSTALLATION CONCERNEE :

MATERIEL	N° DE SERIE	Nb D'HEURES
COMPRESSEUR D'AIR L110RS	N° ANNEE 2014	MOINS DE 8000 HEURES DE FONCTIONNEMENT/AN

ASB
ADZ

IL SERA EFFECTUE LES VISITES DE MAINTENANCE SUR LA MACHINE COMPRENANT :
PIECES CONSOMMABLES SUIVANT ANNEXE 1(suite) ET MAIN D'ŒUVRE S'Y RAPPORTANT.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1° OBJET DE LA PROPOSITION

Le présent document a pour but de définir les conditions dans lesquelles le personnel délégué par SFACS assurera la maintenance du compresseur défini ci-dessus.

2° FREQUENCES D'ENTRETIEN

Les visites d'entretien figurant dans le plan d'entretien de la machine s'effectuent selon une fréquence préconisée par les usines de production et tenant compte également de la notion de saisonnalité. Dans le cas où celles ci modifieraient leurs préconisations ou qu'un décret obligerait SFACS ou le Fabricant concerné, à les modifier, le prestataire proposerait au Client un avenant à la présente, définissant les nouvelles modalités.

3° DEFINITION DE L'ENTRETIEN

Pour les opérations de maintenance préventives, un calendrier est mis en place et un rendez-vous est pris (8 jours à l'avance) pour chaque visite, d'un commun accord entre SFACS et le Client en précisant le temps prévisionnel de l'arrêt.

Le Client s'oblige à mettre le matériel à la disposition du technicien de SFACS, pendant le temps nécessaire à chaque intervention.

Les pièces et fournitures se rapportant au(x) matériel(s) dont l'entretien a été confié à SFACS par le Client, seront livrées et mis en place exclusivement par SFACS, sauf accord préalable avec le Client

L'huile sera fournie par SFACS et stockée sur le site sous la responsabilité du Client et laissée à la disposition de l'intervenant.

L'élimination de l'huile et des pièces usagées, reste à la charge du **Client, ou peut être assurée par SFACS** moyennant une contribution modique, suivant cas.

Chaque visite sera effectuée par un seul (voire plus si nécessaire) technicien et à l'issue, un rapport détaillé sur l'état du matériel sera remis au Client précisant :

- La nature des opérations effectuées,
- Les observations éventuelles sur l'utilisation du matériel,
- Les remises en état éventuelles du matériel et l'état d'urgence.

- 2 -

AP ✓

- Les travaux de réparation et remplacement de pièces, pour des causes extérieures à la présente proposition, ainsi que pour les autres frais qui ressortent des conditions générales de vente et de livraison de SFACS.
- Des dépannages d'urgence en dehors des horaires d'intervention en regard du chapitre 2.
- REVISION

La rémunération est établie en fonction des conditions économiques à la date de la signature de la présente.

Elle sera révisée annuellement, à la date anniversaire de la signature du présent document, et selon l'indice INSEE de hausse des prix en vigueur.

Si la nature, la consistance ou le volume global des interventions et travaux venaient à être modifiés, la rémunération convenue serait ajustée par voie d'avenant.

- CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement du forfait ainsi que des fournitures y afférant, est exigible dès la fin des travaux.

9. DUREE DE L'OFFRE

La présente proposition est conclue pour une période de **TROIS ANS** à compter de la signature ; au-delà de ce terme, elle sera prorogée par périodes successives de 1 an, sauf congé donné par l'une ou l'autre des parties (voir § 10).

10. RESILIATION ANTICIPEE

Il est stipulé que chaque partie pourra résilier le présent plan de maintenance par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'échéance annuelle.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire à l'encontre du Client, celle-ci emportera de plein droit la résiliation de la proposition à ses torts et griefs.

Au cas de cessation définitive ou de suspension d'activité du Client, le Client aura la faculté de mettre fin au présent plan, sans dommage et intérêts, moyennant un préavis de deux mois.

En cas d'une grève générale ou sectorielle, arrêt de travail quelconque, conflit social, troubles intérieurs graves chez SFACS, guerre, réquisition, pénurie de marchandise, interdiction d'importer, calamité générale naturelle et, plus généralement tout fait quelconque indépendant de la volonté de SFACS, rendant l'exécution des engagements

- 5 -

Siège social, Bureaux et Ateliers : Les Meuilles – 26350 - MONTRIGAUD

Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 **SITE WEB:** www.sfacs-industrie.fr ou **PAR MAIL:** info@sfacs-industrie.fr

M2 MB

impossible ou notablement plus coûteuse, le présent plan de maintenance sera de plein droit suspendu sans formalité et sans que la responsabilité du prestataire puisse être engagée.

En cas de résiliation anticipée, le stock de pièces de rechange restera la propriété du client, la somme restant due éventuellement sera calculée par rapport au prorata « temporis » des pièces de rechange restantes.

11. NOTIFICATION

Toute notification d'une partie à l'autre devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

12. INTEGRALITE DE LA PROPOSITION

Le présent document décrit dans sa totalité des accords existants entre les parties concernant l'objet des présentes et remplace et annule tout accord antérieur.

13. ASSURANCE

SFACS déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, une police couvrant sa responsabilité civile ainsi que tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutifs.

14. LOI PROPOSITION

Le présent contrat est soumis à l'application de la loi française.

15. ENREGISTREMENT

L'enregistrement de la présente sera à l'initiative et à la charge de la partie qui en aura la nécessité.

Fait à Vienne le 25/11/2014.

Pour SFACS.

Pour le CLIENT, bon pour accord (date, cachet, qualité, signature)

SFACS Industrie
Société Fluides Air Comprimé Services
Sarl au Capital de 8000.00 €
3085 rte de Montfalcon
26350 MONTRIGAUD

Tél : 09 61 31 16 40 - Fax : 04 86 55 63 01

Site Web : www.sfacs-industrie.fr

Siret : 515 702 511 0008 61 33 Romans - FR 665 187 029 95

Bon pour accord
Responsable des achats "biens et services"
Annie MORANT

COOPERATIVE DAUPHINOISE
42, 44 rue du 11 Novembre
38200 VIENNE

- 6 -

Siège social, Bureaux et Ateliers : Les Meuilles – 26350 - MONTRIGAUD

Tel : 09 61 31 16 40 - Fax : 04 86 55 63 01 SITE WEB: www.sfacs-industrie.fr ou PAR MAIL: info@sfacs-industrie.fr

- **Facteur de marche : 1/8 2/8 3/8 avec WE** (rayer la mention inutile)
- **Calendrier prévisionnel d'intervention : Février , Juin, Novembre 2015, etc...** (tenant cpte saisonnalité)
- **Nombre d'interventions / Année : toutes les 2000 H (à + _10%) ou 1 / AN minimum**

LISTE DE PIECES CONSOMMABLES

POUR Machine ref L110 RS N°.....

REF.	DESIGNATION, pièces principales d'usure	QTE
	Filtre à air	1
	Filtre à huile	1
	Elément de séparation d'huile	1
SCWO4000-20	HUILE COMPRESSEUR A VIS 4000H BD 20 L	3

55 LITRES D'HUILE PAR VIDANGE

MAINTENANCE PREVENTIVE

EFFECTUEE PAR SFACS A 2000H (1ERE VISITE SI MACHINE NEUVE)

- VIDANGE COMPRESSEUR
- REMPLACEMENT FILTRE A HUILE
- REMPLACEMENT CARTOUCHE FILTRE AIR
- CONTROLE PURGES
- CONTROLE REGULATION
- CONTROLE DU FAISCEAU AIR/HUILE
- RESSERRAGE DES RACCORDS DE REGULATION
- RESSERRAGE DES CABLES D'ALIMENTATION
(RESSERRAGE DES BORNERS, CONTROLE DES TENSIONS)
- RELEVÉ DES PARAMETRES
- GRAISSAGE MOTEUR

EFFECTUEE PAR SFACS A 4000H (ET TOUTES LES 4000 H)

- VIDANGE COMPRESSEUR
- REMPLACEMENT FILTRE A HUILE
- REMPLACEMENT FILTRE A AIR
- REMPLACEMENT FILTRE SEPARATEUR

- 7 -

Siège social, Bureaux et Ateliers : Les Meuilles – 26350 - MONTRIGAUD
 Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 **SITE WEB:** www.sfacs-industrie.fr ou **PAR MAIL:** info@sfacs-industrie.fr

Handwritten signature and initials in blue ink.

- REMPLACEMENT COURROIES
- CONTROLE PURGES
- CONTROLE CLAPET ANTI-RETOUR
- CONTROLE REGULATION
- CONTROLE FAISCEAU AIR/HUILE
- CONTROLE CLAPET MAINTIEN PRESSION
- RESSERRAGE DES RACCORDS DE REGULATION
- REMPLACEMENT DES MEMBRANES
- RESSERRAGE DES CABLES D'ALIMENTATION
(RESSERRAGE DES BORNES, CONTROLE DES TENSIONS)
- ESSAIS DU COMPRESSEUR
- GRAISSAGE MOTEUR

GARANTIES

- MAINTIEN DES GARANTIES CONSTRUCTEUR OU ACCORD DE CELUI-CI /SFACS, SOIT :
 - PIECES STANDARD D'USURE NORMALE = 1 AN
 - PIECES ELECTRIQUES ET MO = 6 MOIS
 - CONSOUMMABLES D'ORIGINE (FILTRÉS,...) = 6 MOIS OU 2000H
(1^{ER} TERME ECHU)

CONTROLE HEBDOMADAIRE EFFECTUE PAR LE CLIENT

VISITE DE LA CENTRALE
 CONTROLE VISUEL DU COMPRESSEUR
 CONTROLE DES FLEXIBLES
 VERIFICATION DU NIVEAU D'HUILE, DE L'ABSENCE DE CONDENSATS DANS LA CUVE (BON FONCTIONNEMENT DES PURGES,...)
 NETTOYAGE MACHINE

ENTRETIEN SELON L'ETAT VISUEL EFFECTUE PAR LE CLIENT

NETTOYAGE DU SOL
 DEPOUSSIERAGE ET/OU NETTOYAGE DU CAISSON
 NETTOYAGE MACHINE

MAINTENANCE CURATIVE

SFACS EFFECTUE TOUS LES DEPANNAGES ET REPARATIONS NECESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA MACHINE SUR SIMPLE APPEL TELEPHONIQUE PENDANT LES HEURES OUVREES DE : 9 H A 17 H.

- 8 -

Siège social, Bureaux et Ateliers : Les Meulles – 26350 - MONTRIGAUD
 Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 SITE WEB: www.sfacs-industrie.fr ou PAR MAIL: info@sfacs-industrie.fr

AD

SUITE A CET APPEL, UN TECHNICIEN SFACS, PRENDRA CONTACT AVEC VOUS POUR ANALYSER LE DYSFONCTIONNEMENT.

UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DE PREMIERE URGENCE SERA DISPENSEE.

UN RENDEZ VOUS VOUS SERA FIXE PAR CELUI CI AVEC VOTRE ACCORD, POUR UNE INTERVENTION DANS LES MEILLEURS DELAIS.

UN RAPPORT D'INTERVENTION VOUS SERA REMIS PRECISANT:

- LA NATURE DES OPERATIONS EFFECTUEES
- LES OBSERVATIONS EVENTUELLES SUR L'UTILISATION DU MATERIEL
- LES REMISES EN ETAT EVENTUELLES DU MATERIEL A EFFECTUER

VOS CONTACTS

R.BRET	A.BALAZARD
	06 75 44 57 61

NOS CONTACTS

DESTINATAIRE : M. MOTTUEL-BAIN

STE LA DAUPHINOISE

☎ : 0684818996 (accueil) ou 0621251661

Fax : 0474580987

Mail : s.mottuel-bain@groupe-dauphinoise.com

PRIX DU PLAN DE MAINTENANCE en semaine.

- FORFAIT 2000H399,25 €
- FORFAIT 4000H 592,10 €

L'HEURE DE DEPANNAGE POUR TOUTE INTERVENTION NON PREVUE DANS LA PRESENTE SERA FACTUREE :

EN SEMAINE.....56,25 €
LE SAMEDI.....84,37 €
LE KM.....0,94 €

CETTE OFFRE N'INCLUT PAS LES PIECES DETACHEES, L'HUILE OU TOUTE AUTRE FOURNITURE

Le prix est établi hors TVA : la TVA est facturée en supplément au taux en vigueur.

Fait à Vienne

le 25/11/2014

Pour SFACS

Pour le Client, bon pour accord
(date, cachet, qualité, signature)

SFACS Industrie
Société Fluide Air Comprimé Services
Sarl au Capital de 8000.00 €
3085 rte de Montfalcon
26350 MONTRIGAUD
Tél. : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 03 01
Site Web : www.sfacs-industrie.fr
Siret : 518 702 998 00023 - RCS Romans - FR 865 187 029 98

pour accord
Société des achats "biens et services"
Antoine TACORANT
Société des achats "biens et services"
Siret : 518 702 998 00023 - RCS Romans - FR 865 187 029 98

COOPERATIVE DAUPHINOISE
42, 44 rue du 11 Novembre
38200 VIENNE

Bureaux et Ateliers : Les Meuilles 38350 - MONTRIGAUD
TE WEB: www.sfacs-industrie.fr
industrie.fr

ou PAR MAIL: info@sfacs-industrie.fr

AB